



National Endowment for Democracy
Supporting freedom around the world

CADERCO RDC NORD-KIVU

RAPPORT DU SEMINAIRE DE FORMATION DES ACTEURS DU SECTEUR DE SECURITE ET LEADERS COMMUNAUTAIRES SUR LE ROLE DES FORCES DE SECURITE, MEDIA ET SOCIETE CIVILE DANS LE PROCESSUS ELECTORAL POST CONFLIT ORGANISE PAR L'ONG CADERCOA MINOVADU 5 AU 6 AOUT 2015



Août 2015

0.

SIGLES ET ABREVIATIONS

CADERCO	: Centre d'Appui pour le Développement Rural et Communautaire
N.E.D	: National Endowment for Democracy
C.E.N.I.	: Commission Electorale Nationale
Art.	: Article
R.D.C.	: République Démocratique du Congo
L.E.	: Loi électorale
Const.	: Constitution
Dr.	: Droit
J.O.R.D.C.	: Journal officiel de la République Démocratique du Congo
C.C.	: Cour Constitutionnelle
F.S.	: Forces de sécurité

INTRODUCTION

La violence électorale est caractérisée par une conflictualité s'exprimant sous forme d'épisodes d'inimitié et d'animosité opposant soit des acteurs politiques concurrents, soit leurs partisans. Ces deux principales formes d'aboutissement sont les affrontements physiques ou verbaux de ceux-ci aussi bien pendant la campagne électorale, le déroulement du scrutin que lors de la proclamation de ses résultats, le fait, d'un ou de ses concurrents, ses ou leurs électeurs supposés, voire de l'électorat tout simplement, de subir des actes d'intimidation ou de brutalité physique ou verbale (excès de langage, injures) visant à les discréditer ou à saper leur légitimité politique. Elle s'exprime, lors du déroulement des étapes d'un scrutin, est faite de confrontations et d'affrontements parfois ouverts des différents camps politiques prenant part à cette élection.

La violence physique ou matérielle est celle portant atteinte à l'intégrité physique des personnes (groupes de militants ou sympathisants d'un parti politique ou d'un candidat) à travers coups et blessures portés sur elles par d'autres appartenant à des bandes opposées au cours de différentes étapes du déroulement d'une élection. Certains de ces actes conduisent souvent à des pertes en vies humaines.

Elle consiste aussi en la destruction des biens matériels appartenant aux acteurs du camp politique adverse ou tout simplement, de ceux dits d'équipement politique (bulletins de vote, affiches de campagne, tracts, etc.) de celui-ci. Cette situation nécessite une grande intervention des forces de sécurité en vue de stabiliser et/ou accompagner ou assurer la sécurité de toutes ces parties prenantes au processus électoral en RDC, le mieux placé pour ce rôle, sont des agents de forces de sécurité et toutes leurs composantes,

Cependant, leur participation effective à bien assumer leur rôle, nécessite une bonne formation et un bon équipement de tous les acteurs, une bonne formation sur le processus électoral, sur les violences en période électorale, les stratégies à mettre en place lors de l'exécution de leur rôle, les notions des droits humains qu'ils doivent observer,

L'ONG CADERCO, en partenariat avec NED-USA, s'est donné cette tâche afin de préparer nos forces de sécurité à bien assumer leurs rôles pendant cette période électorale qui est en cours en RDC, mais aussi à rappeler la population de comportement à prendre en cours du scrutin, sans oublier les acteurs de médias qui généralement jouent un rôle important dans l'éducation des masses lorsqu'ils sont bien indépendant pendant la phase électorale, Dans cette optique un atelier de deux jours a été organisé à MINOVA dans le Sud-Kivu regroupant les forces de sécurité de Nord-Kivu et celles du Sud sur leurs rôles à jouer pendant cette période électorale.

I. Objectif général et spécifiques

A. Objectif global

Avoir un espace d'échange avec les acteurs du secteur de sécurité, les acteurs de médias et membres des partis politiques sur le processus électoral et épingler les responsabilités qui reviennent à chacun dans le cadre du processus électoral et de la sécurisation des élections en RDC,

B. Objectifs spécifiques

- Former les acteurs du secteur de sécurité sur la sécurisation des élections
- Outiller les acteurs des médias sur le processus électoral et leurs rôles dans le cadre de la bonne gouvernance
- Soulever les questions liées aux violences électorales dans le processus électoral en RDC post conflit
- Revenir sur les rôles des partis politiques, journalistes dans le processus électoral en RDC,
- Identifier les violations des droits humains dont victimes les populations pendant la période électorale
- Identifier les défis liés au bon déroulement du processus électoral en RDC,

II. Approche méthodologique

Pour bien mener cette séance et permettre aux participants à mieux comprendre et s'appropriier les matières du jour c'est notamment l'exposition de la matière ; l'approche développée était principalement celle de : Brainstorming, le panel d'échange, le partage d'expérience, le jeu de questions et réponses.

• Résultats attendus

- Un engagement décisionnel des acteurs de sécurité sur leur implication et participation au processus électoral et la sécurisation des élections en RDC
- Un Eveil et prise de conscience des membres de partis politiques sur les violences électorales en période électorale,
- Un engagement de la neutralité des acteurs de médias et la bonne application du code de bonne conduite des journalistes lors de la couverture médiatique des élections,

III. Résultats atteints

- Au de la réalisation de la l'atelier qui a connu un succès en fonction des planifications, les personnes invitées ont répondu jusqu'à un pourcentage de 100% soit 23 sur 23 invitations lancées,
- Un engagement important pris par les acteurs de sécurité dans la sécurisation des élections et proposent à l'ONG CADERCO d'effectuer avec eux des missions d'évaluations à des endroits non couvert par les forces de sécurité régulière pour un bon plaidoyer
- Les membres des partis politiques, décident de bien former leurs témoins pour éviter des contestations non fondées, cependant sollicitent l'appui des ONG pour un accompagnement pédagogique
- Les journalistes décident de bien participer à l'éducation des masses en refusant toute sollicitation de manipulation politique
- Des guides de l'électeur reprenant les orientations de l'électeur sur le processus électoral et des guides du sensibilisateur reprenant les techniques de sensibilisation électorale que doit utiliser ce dernier dans ses séances d'éducation civique et électorale en RDC ont été distribuées aux participants et aux facilitateurs de la formation

I. DEROULEMENT DE L'ATELEIR (OUVERTURE DE L'ATELIER, ATTENTES ET CRAINTES DES PARTICIPANTS, CODE DE BONNE CONDUITE)

II. 1. Ouverture de l'atelier

L'atelier de formation a été ouvert par le délégué du chef de poste d'encadrement administratif de Minova, qui représente en principe l'administrateur de territoire de Kalehe en empêchement,

Il a commencé par remercier les participants qui étant des officiers de différents services de sécurités ayant accepté de ne pas vaquer à leurs occupations mais acceptent de venir suivre les séances de formation organisée à leur attention, il a poursuivi en soulevant le souci que l'ONG/CADERCO après la tenue de cette formation , à travers cet atelier, ils veulent voir les élections se passer en bonne et du forme sans qu'il y ait des violences et/ou les différentes violations de droits de l'homme, CADERCO souhaite que chacun joue son rôle lors des élections en mettant beaucoup plus l'accent sur les acteurs de sécurité, il a en fin appeler tout le monde à suivre avec intérêt les notions fournies par CADERCO et de bien assurer sa restitution auprès de leurs groupes respectifs,

Après ces mots, le chargé de projet Gouvernance démocratique de CADERCO a expliqué aux participants le contexte dans lequel s'inscrit l'atelier en insistant sur le moment que traverse la RDC vis-à-vis des enjeux des élections qui se pointent à l'horizon et le rôle crucial que doit jouer l'ensemble des acteurs dans la sécurisation de toutes les parties prenantes au processus électoral.

Une phase de récolte des attentes et craintes des participants a été suivi et conduite par le modérateur de la séance ;

III. 2. Attentes et craintes des participants

Attentes des Participants	Craintes des Participants
<ul style="list-style-type: none">➤ Que l'ONG CADERCO donne une lumière suffisante sur le processus électoral afin que les gens comprennent bien leurs rôles dans cette phase cruciale électorale➤ Qu'il ait une méthode claire de transmission de la matière à utiliser tout au cours de la formation.➤ Avoir les outils et matériels sur l'ensemble du processus électoral➤ Avoir une vision commune avec toutes les parties prenantes au processus électoral en RDC➤ Avoir le brevet et support de formation➤ Être bien formé à la sensibilisation de la population et montrer comment voter ou se choisir un bon candidat➤ Un bon encadrer les policiers et les agents de sécurité pour qu'ils puissent sécuriser bien les électeurs.➤ Le respecter le temps,➤ Changement de mentalités➤ Avoir les élections crédibles pas comme celles de 2006 et 2011➤ Avoir la performance sur la sécurisation des élections➤ Donner le moyen logistique aux policiers pour sécuriser les élections	<ul style="list-style-type: none">➤ Manque de réalisation des promesses que CADERCO pourrait faire à notre égard➤ Ne pas former des acteurs politiques aux enjeux démocratiques et surtout les membres des partis politiques➤ Non respect de temps➤ Que le découpage territorial soit une source des conflits ethniques➤ Que la police se trouve face à un manque de moyen de transport adéquat lors de son intervention➤ Le fait qu'il n'y ait pas des candidats dans la salle de formation laisse à ce qu'ils ne sachent pas leurs rôles et responsabilités, même celle de leurs témoins➤ Le frais de transport insuffisant pour ceux qui viennent de loin➤ Que l'atelier ne soit pas transformé à l'opposition lors des interventions des participants➤ Matières vastes par rapport au temps➤ Dérapage des intervenants, qu'ils ne manifestent pas leurs partis

IV.3. CODE DE BONNE CONDUITE

Afin que l'atelier se passe dans un climat, un code de bonne conduite a été proposé par les participants ;

- Que le timing soit respecté par tout le monde
- Que le téléphone soit mis sous mode vibreur
- Que la tolérance caractérise chaque participant
- Que chaque participant, avant d'intervenir qu'il puisse demander et obtenir la parole
- Que les sorties intempestives ne perturbent pas le déroulement de l'atelier et qu'elles soient au besoin limitées

LE DEVELOPPEMENT DE LA MATIRE EXPOSE SUCCESSIONNEMENT PAR DEUX FACILITATEURS

1^{er} jour :

1. La séance a débuté par une présentation de l'ONG CADERCO faite par Mr Jean-Luc BAHATI, chargé du projet gouvernance démocratique au sein du CADERCO.
2. Suivi par la présentation des participants, du facilitateur, des agents CADERCO présents dans la salle.

Après la présentation des participants, de l'ONG CADERCO, le partage des attentes et craintes, le chef du village a été désigné parmi les participants; pour assurer le suivi de l'agenda du jour

❖ **Exploitation de la matière du jour**

La première présentation de la journée a été assurée par Me. Adolphe MUKELNGA, Syndic du corps des défenseurs judiciaires du Nord Kivu près le tribunal de grande instance de Goma à Goma.

1. PREMIER SUJET EXPLOITE PAR LE FACILITATEUR : LE PROCESSUS ELECTORAL : LES PHASES A TRAVERSER AVANT D'ARRIVER AUX DIFFERENTES ECHEANCES ELECTORALES, LES DROITS DE L'ELECTEUR ET LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Maitre Adolphe, jouant ici le rôle de facilitateur a premièrement présenté le calendrier électoral avec toutes les différentes phases telle que reprises dans le calendrier, en soulevant des élections, il a commencé par des élections provinciales, communales et locales qui sont élus au suffrage universel direct en conformité aux articles 148 et 177 de la loi électorale de la RDC, signalons ici qu'un point mettant à mal la classe politique de la RDC a encore été soulevé à ce niveau, celui de la loi sur la répartition des sièges qui n'est pas encore promulgué et ça fait à ce que les populations voir les candidats aient du mal à se positionner par ce que ne sachant pas le nombre des sièges à pourvoir au niveau de leurs communes.

Il a poursuivi à expliquer les élections sénatoriales, des gouverneurs, urbaines, communales et locales qui en principe devraient déjà être envisagé, en ce moment, sauf qu'un défis se pose celui de loi sur la décentralisation et découpage des territoires fait à ce que on se demande si les élections pourront être organisée séparément dans des provinces vu le temps et retard de la mise en œuvre de cette loi,

Pour ce qui concerne les élections Présidentielles et législatives, une question s'est soulevée celle de savoir si réellement elles auront lieu vu les contraintes et défis qu'a soulevé la CENI et sur les quelles le président de la République est revenu en disant que ce sont vraiment des défis aux quels la RDC devrait relever si elle veut arriver aux élections libre, transparente, démocratique et apaisée.

Il a poursuivi en parlant des droits et devoirs des électeurs un accent a été mis sur :

- La liberté
- L'égalité de tous devant la loi

Une explication importante a été faite par le facilitateur en ce qui concerne les articles 5 et 23 respectivement de la loi électorale et la constitution, qui reviennent sur qui doit voter et comment doit-il voter,

Le facilitateur a ensuite poursuivi avec le deuxième thème étant celui de savoir le rôle que doit jouer les forces de sécurité dans un processus post conflit

2. LE ROLE DES FORCES DE SECURITE DANS UN PROCESSUS ELECTORAL POST-CONFLIT

Dans un contexte post conflit, le rôle des Forces de sécurité est rendu encore plus complexe par les spécificités de la situation ambiante. C'est un fait que dans le cas de la mise en œuvre d'un processus électoral, la situation post conflit crée des défis supplémentaires en matière de sécurité. En fait, la proclamation voir même la préparation des élections se caractérisent par une situation souvent tendue, où le tissu des institutions républicaines, des structures sociales, économiques et politiques est déchiré par le conflit. A toutes ces difficultés, il faut ajouter l'enjeu que représente pour les différents acteurs la gestion du processus électoral, c'est-à-dire une étape importante dans le processus de retour vers une situation normale en s'imposant dans les urnes, à défaut d'avoir pu le faire sur le terrain militaire. L'implication des Forces de Sécurité dans un tel processus demeure nécessaire et utile tout en revêtant une signification particulière parce qu'il faut que cette implication contribue effectivement à la recherche et au maintien d'une situation sécuritaire adaptée à l'environnement post-conflit. Le rôle attendu des Forces de Sécurité, ici, sera analysé suivant les trois aspects :

La phase préélectorale

Durant la phase préélectorale, les Forces de Sécurité devraient contribuer à la résolution des problèmes de sécurité susceptibles, dans un environnement post-conflit, de survenir pendant cette période du processus électoral.



Réunis dans la grande salle de L'institut Lwanga de Minova et Attentif, agents de sécurité publique et journalistes de Groupement Buzi et Munfunyishanga, respectivement territoire de Kalehe et Masisi, entraînent de suivre les plus grandes notions sur la sécurisation des élections et couverture médiatique pendant le processus électoral en RDC, séance organisée par L'ONG CADERCO, sous l'appui de NED- USA.

Ces problèmes de sécurité peuvent être de différents ordres, au cours de la gestion des élections dans un environnement post-conflit. Il est proposé, ci-dessous, une liste indicative des réponses à apporter par les Forces de Sécurité, liste qui, au demeurant, n'a pas la prétention d'être exhaustive. En effet, les problèmes de sécurité dans des environnements post-conflit et, par conséquent, les réponses qui doivent y être apportées - dépendent dans une large mesure des spécificités de chaque pays, le notre la RDC, a ses propres réalités vu les différents mouvements transformés en partis politiques,

Dans ces conditions, il s'agira, pour les Forces de Sécurité de contribuer à : instaurer un environnement pacifique sur toute l'étendue du territoire de manière à rendre possible la liberté de circulation adéquate pour la tenue d'élections de qualité, y compris dès la phase préélectorale.

Il s'agit, par exemple, d'instaurer un environnement permettant la participation effective des partis politiques et des candidats à la compétition sur tout l'étendue du territoire national ainsi que celle de tous les citoyens, quelle que soit leur localisation, dans la capitale ou dans les intérieures; en levant tous les obstacles à la mobilité des citoyens (mines, bandes armées, zones de non droit etc.) ; sécuriser les personnels et le matériel nécessaires pour la conduite des opérations pré électorales ; Mais aussi qu'elles essaient de ne pas se laisser manipuler comme nous l'avons toujours observé lors des scrutins passé, à ne pas être utiliser pas qui que ce soit, pour leurs fins politiques ou pour leurs propagandes, ils doivent cependant :

- Informer les citoyens sur les mesures de sécurité en vigueur pour les élections : les populations concernées doivent être rassurées quant à l'absence de risques pour elles de participer au processus électoral (inscription, campagne électorale etc.) ;
- Convaincre tous les acteurs-clés du processus (notamment les membres des anciennes factions en conflit) de l'aptitude des Forces de Sécurité à protéger les populations durant le processus électoral : la confiance des citoyens est à ce moment assez fragile et il est vital de gérer au mieux la tension latente. Dans ce cas de figure, il est important d'élaborer une stratégie globale de sécurité bien en amont du processus électoral mais aussi en accompagnement ;
- Aider à déceler et neutraliser les formations politiques illégales (créées sur des bases telles que la langue, la religion, l'ethnie, la région etc.), et donc interdites, au moment de leur enregistrement dans la compétition électorale, car souvent les anciennes parties au conflit tendent à se structurer en partis politiques ;
- Porter une attention particulière aux milices : les nouveaux partis peuvent avoir conservé une structure plus ou moins combattante ;
- Ne laisser aucune place aux opportunités de violence, qui, en situation de post conflit, peuvent rapidement dériver vers des conflits d'envergure (tolérance zéro) ;
- Etc.



Avec détermination, l'agent de police réagit aux questions posées par un participant, membre de la société civile sur les violences physiques dont ils sont auteurs lors des scrutins auprès de la population civile.

Au regard de ces rôles énumérés par le facilitateur, un certain nombre des questions été soulevé de la part des participants qui ont connue des réponses satisfaisantes avec l'expertise du facilitateur et l'appui des quel que experts électoraux présents dans la salle, mais aussi avec la participation de tous les officiers de sécurité qui ont eu a apporté leurs connaissance dans l'édification et le complément de la matière pour une bonne compréhension

Après cette présentation du premier jour, et réponses aux questions, le deuxième facilitateur est intervenu avec un theme important en vu de compléter les notions déjà vue, il s'agit de celui de violences électorales et le rôle des partis politiques dans le processus électoral :

2^{eme} FACILITATEUR : Me. DIDIER SHWEKA, défenseur Judiciaire

LES VIOLENCES ELECTORALES : les partis politiques

En démocratie, la tenue d'élections apparaît comme un jeu banal qui devrait amener L'ensemble des citoyens à resserrer le lien social. Mais, un tel constat ne doit pas nous faire perdre de vue la dimension essentiellement conflictuelle de toute élection. En réalité, l'élection est une compétition qui oppose des groupes sociaux. Comme tout conflit social, elle oppose des intérêts, elle suscite des passions et mobilise les énergies. Comme tout conflit social, elle a un enjeu : l'accès au pouvoir et son exercice. De ce point de vue, le processus électoral en lui-même apparaît comme un effort d'organisation, mieux : un moyen de gestion pacifique de la compétition électorale. Les normes juridiques ainsi que les principes éthiques définis lors de ce processus sont en fait les instruments de gestion de ce conflit social à caractère politique.

Du conflit politique à la violence

La manifestation de la violence dans le processus électoral est liée à la culture politique ambiante et à la manière dont les acteurs observent les règles et normes de ce processus. Si, en démocratie, toute compétition électorale mobilise des groupes sociaux autour de la conquête du pouvoir, il reste que cette mobilisation se fait sur des bases d'idéologies politiques, définissant un projet clair de gestion des affaires publiques. Or, en RDC, l'engagement des groupes sociaux dans la lutte pour le pouvoir se fait sur la base des idéologies communautaires. Ces démocraties ont à faire face à une carence majeure, celle de l'insuffisance ou de la mauvaise culture politique des leaders. En général, ces derniers sont en panne d'inventivité politique face aux problèmes réels qui se posent aux populations. La meilleure façon pour ces leaders de s'assurer une clientèle politique c'est de mobiliser sur des bases tribales. Or cette manipulation de l'ethnicité par chaque leader crée dans le champ sociopolitique un espace d'opposition entre groupes communautaires. Dans le même temps, la raréfaction des ressources économiques fait que l'accès au pouvoir, enjeu de la lutte, devient le meilleur moyen de s'assurer une sécurité économique et sociale. De sorte que, les politiques, tout en manipulant les variables ethniques, régionalistes et religieuses font croire aux groupes mobilisés que leur choix politique est synonyme de leur accès au cercle restreint des bénéficiaires des ressources de l'Etat et donc, la garantie de survie du groupe.

Dans un tel contexte politique, l'élection apparaît dans les imaginaires collectifs comme une lutte où l'échec du groupe est synonyme de sa mort sociale. Il devient alors possible pour les acteurs de la lutte d'utiliser tous les moyens nécessaires, y compris la violence (intimidation, meurtre, menaces,...) pour garantir sa survie.

La violence ici est un moyen de triompher de l'autre ; l'autre étant perçu comme le groupe qui empêche la réalisation sociale de « ma communauté ».

Un déficit d'éducation civique et citoyenne

La manipulation politique des groupes sociaux dans la production des violences liées aux élections devient également possible lorsque les populations elles-mêmes ne savent rien du processus électoral.

En général, les jeunes, la main manœuvrière des leaders politiques, sont totalement ignorants des règles de fonctionnement de la société politique ainsi que des principes éthiques et juridiques qui entourent l'élection en particulier. Il n'est pas possible d'arriver à une participation qualitative du citoyen à l'élection si ce dernier n'est ni formé ni informé des enjeux politiques et sociaux de cette opération.

Le droit de vote reconnu au citoyen part de la présomption d'une capacité de délibération personnelle. Cette capacité de jugement n'est pas innée. Elle doit être construite chez l'électeur à travers une éducation civique et citoyenne permanente. En l'absence de cette éducation, minimale soit elle, le recours à la violence est plus probable que le recours au jugement raisonné. On pourrait dire pour terminer cette réflexion que les violences électorales en RDC sont la conséquence et la cause d'un déficit de culture démocratique. Ce déficit s'exprime en termes d'incapacité politique chez la plupart des gouvernants et d'un manque d'éducation civique et citoyenne chez les gouvernés.

Il est de ce fait plus qu'impératif de procéder à une réelle éducation des populations au politique. Education à la gestion des affaires de la polis (cité) et à la vie en société politique. En d'autres termes, il s'agit d'éduquer les uns et les autres au sens réel du politique. Nous encourageons CADERCO à ce fait avec son partenaire de bien continuer ces séances de sensibilisation et de formation de tous les acteurs afin de pallier à ce déficit élémentaire d'éducation civique et électorale voir même citoyenne. A l'issue de cet brillant exposé, le facilitateur a donné le temps aux participants de posé les questions, auxquelles il a porté des réponses satisfaisante,

Le modérateur a pris la parole et a regrouper les participants en groupes de carrefour pour des discussions continues.

2^{eme} jour : vendredi

LE DEUXIEME JOUR A ETE CONDUIT PAR TROIS FACILITATEURS AVEC DES THEMES DIFFERENTS, LE PREMIER A PRESENTER CE JOUR LA ETAIT Mr. FREDERIC, SUIVI PAR Me. ADOLPHE MUKELNGA, ET EN FIN Me. DIDIER SHWEKA

I. SYNTHESE DES PRESENTATIONS DES FACILITATEURS

A. Première présentation

La première présentation a été animée par Monsieur Frédéric et a porté sur : « *Le rôle des médias pendant le processus électoral* ».

LE ROLE DES MEDIAS PENDANT LE PROCESSUS ELECTORAL

Quelques sujets ont été expliqués aux participants notamment :

- La définition des médias
- L'utilité de l'information
- Les avantages de l'information
- Les acteurs de l'information
- Le mandat de l'information

a. La définition des médias

Les médias ont été définis par le facilitateur comme tout moyen servant à la diffusion de l'information. Ces moyens sont :

- La télévision
- La radio
- Les journaux
- L'internet

b. L'utilité de l'information

L'utilité de l'information réside au fait qu'elle permet à ses destinataires d'être mis au courant des réalités internationales, mais aussi du pays dans lequel ils vivent, de leur région et de leur milieu le plus proche.

L'information permet aussi à ses acteurs habilités de pouvoir faire passer leur message à la communauté tant nationale qu'internationale.

c. Les avantages de l'information

L'information a plusieurs avantages entre autres :

- Enrichir la connaissance
- Chasser l'ignorance
- L'éducation des masses

d. Les acteurs de l'information

Les acteurs de l'information tels que présentés par le facilitateur sont :

- Les pouvoirs publics
- La société civile
- Les députés



Le facilitateur explique les précautions à prendre avant d'annoncer un message au médias et les conséquences de ne pas veiller au message lancé au média.

Les pouvoirs publics sont des acteurs de l'information en ce sens qu'ils sont censés rendre compte de la gestion de l'Etat au peuple en donnant la bonne information liées aux activités du fonctionnement de l'Etat dans ses missions régaliennes, du développement et même humanitaires.

La société civile quant à elle intervient généralement pour appuyer l'Etat dans les domaines qui ne rentrent pas dans son pouvoir discrétionnaire. C'est dans ce sens qu'elle est censée aussi communiquer, éduquer la population en se servant des médias et donc en donnant la bonne information.

Les députés comme représentants du peuple, sont eux aussi selon le facilitateur, une autre catégorie de ceux qu'on peut qualifier *d'acteurs de l'information* en ce sens qu'ils doivent chaque fois qu'ils en ont l'opportunité communiquer avec leurs bases afin de lui rendre compte du mandat leur confié par devoir de recevabilité.

Photo Frédéric

e. Le mandat de l'information

Parlant du mandat de l'information, le facilitateur s'est appesanti sur trois aspects. En effet, la bonne information selon lui doit être *juste, vérifiée et impartiale*. Et cela ne peut être rendu possible que par le truchement des agents de presse, « *les journalistes* ».

Les journalistes dans l'exercice de leur mission d'informer la population doivent, pour la fiabilité de leur travail, être impartiaux, car leur profession présente une sensibilité telle qu'une information non vérifiée ou injuste peut conduire le pays ou une communauté à la déchirure, à des troubles qui peuvent dégénérer jusqu'à conduire même à une situation ingérable.

En matière électorale, un accent particulier a été mis sur le mandat de l'information ci-haut cité, car il s'agit par là d'un domaine très glissant et la période électorale une période très sensible de manière que si l'information n'est pas bien contrôlée, le pays court d'énormes risques de déstabilisation.

f. Les intervenants au processus électoral

Parler des intervenants au processus électoral revient à citer les différentes parties prenantes audit processus.

Il s'agit, en effet de :

- **Les agents électoraux** : il s'agit de ceux qui sont affectés par l'Organe de Gestion Electorale pour conduire les opérations électorales au niveau des bureaux de vote, des centres de vote, des bureaux de dépouillement et des bureaux de compilation des résultats.
- **Les électeurs** : tous les citoyens ayant participé à l'enrôlement, détenant leurs cartes d'électeur et se trouvant sur les listes de vote.
- **Les agents de sécurité** : il s'agit plus généralement de la police pour la sécurisation des électeurs, des agents électoraux et du matériel électoral.
- **Les témoins**: qui représentent les candidats des partis politiques, des regroupements politiques ou des candidats indépendants pour surveiller les opérations de vote.
- **Les journalistes** : Le journaliste étant une personne qui est en quête d'information qu'il rend souvent sensationnelle pour attirer le public des lecteurs. En matière électorale, il est tenu de faire preuve d'impartialité et d'équité et à traiter l'information avec professionnalisme.
- **Les observateurs**: qui sont souvent des personnes mandatées par leurs organisations nationales ou internationales afin de suivre le déroulement d'une élection dans l'impartialité et sans interférence. L'observateur regarde et rédige les faits observés en rendant compte à son organisation qui l'a mandaté.

LE DEUXIEME FACILITATEUR ETAIT Me. ADOLPHE MUKELENGA, QUI A DEVELOPPE LE THEME SUR L'EFFECTIVITE DE LA PARTICIPATION DES FORCES DE SECURITE DANS LA SECURISATION DES ELECTIONS,

Pour commencer son propos, il a tout d'abord soulevé les rôles traditionnels des acteurs de sécurité en conformité des dispositions de la constitution de la RDC, spécifiquement à l'article 182, qui dispose que la police Nationale est chargée de la sécurité publique des personnes et leurs biens, du maintien et du rétablissement de l'ordre public ainsi que de la protection rapprochée des hautes autorités. Il a poursuivi avec les dispositions de l'article 187 de la même constitution qui dispose : les forces armées comprennent la force terrestre, aérienne, la force navale et leur services d'appui, elles ont pour mission de défendre l'intégrité du territoire et les frontières, dans les conditions fixées par la loi, elles participent en temps de paix au développement économique, culturel et social ainsi qu'à la protection des personnes et de leurs biens.

Il en a ensuite continué par son exposé, dans deux aspects, la participation des forces de sécurité le jour du scrutin et après en ces mots :

Le jour du scrutin

Le jour du scrutin, il est également attendu des Forces de sécurité impliquées dans le processus électoral qu'elles contribuent à la résolution non seulement des problèmes classiques de sécurité (caractéristiques des élections tenues en temps ordinaire), mais encore qu'elles concourent à la résolution des questions de sécurité spécifiques aux situations post-confliktuelles.

Ici également, la liste des problèmes de sécurité susceptibles d'être rencontrés n'est pas exhaustive, mais indicative. Ainsi, le jour du vote, les FS devraient aider à :

- sécuriser le personnel et le matériel électoral, les membres des organes de gestion du processus électoral, ceux des institutions ainsi que des partis politiques en compétition
- sécuriser les électeurs en portant une attention particulière au libre déplacement des populations (sécuriser les axes routiers, et autres) ;
- sécuriser les sites sensibles, en l'occurrence les sièges de partis politiques, ceux des organes en charge de la gestion des élections, des institutions et tout site impliqué dans les opérations électorales ;
- sécuriser les centres de vote de manière à réduire au maximum tout risque de troubles et de violences. Cela peut, par exemple, nécessiter que les FS aident à ordonner les files d'électeurs qui attendent pour voter où tout au moins soient dans les parages pour intervenir promptement en cas de nécessité ;
- sécuriser les opérations de dépouillement et escorter ou transporter les personnels électoraux, le matériel et les procès-verbaux de dépouillement, ce qui permet d'assurer le soutien logistique et la protection ;
- mettre en application des mesures de sécurité spécifiques adoptées pour réduire les risques de troubles et de violences le jour du scrutin. Il peut s'agir, par exemple, de l'interdiction de tout attroupement le jour du scrutin ou encore de l'interdiction pour les électeurs de perturber les opérations de dépouillement, comme c'est le cas durant les élections en situation normale ;
- Etc.

La phase postélectorale

Durant cette phase du processus électoral, les Forces de Sécurité doivent s'attacher à la sécurisation des juridictions compétentes pour la proclamation des résultats et la résolution des différends nés des élections. Elles doivent, tout autant, veiller à maintenir le climat social stable et sécurisé, le cas échéant, en prêtant une attention particulière aux activités des milices politiques et en veillant à dissuader d'éventuels groupes, insatisfaits des résultats, de pouvoir considérer le retour au conflit comme une option crédible et réaliste.

LE TROISIEME FACILITATEUR A POURSUIVI AVEC LE ROLE DES PARTIS POLITIQUES DANS LE PROCESSUS ELECTORAL, Me. DIDIER SHWEKA

La loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en République Démocratique du Congo définit le parti politique comme « une association de personnes physiques de nationalité congolaise qui partagent la même idéologie et le même projet de société, en vue de conquérir et d'exercer démocratiquement et pacifiquement le pouvoir d'Etat. Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, à la formation de la conscience nationale et à l'éducation civique, Ils s'engagent à promouvoir la démocratie en leur sein, les droits de l'homme et les libertés fondamentales et à ne jamais recourir à la violence ni à la contrainte comme moyen d'expression, d'action politique et d'accès ou de maintien au pouvoir.

Sous peine de dissolution, toute activité à caractère militaire, paramilitaire ou assimilée, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite aux partis politiques » (articles 2, 5 et 6). Par les conditions de création des partis politiques, la loi congolaise insiste sur leur caractère national : les partis politiques « ne peuvent ni s'identifier à une famille, à un clan, à une tribu, à une ethnie, à une province, à un sous-ensemble du pays, à une race, à une religion, à une langue, à un sexe ou à une quelconque origine, ni instituer toutes discriminations fondées sur les éléments ci-dessus » (article 5).

Les partis politiques assument plusieurs fonctions dans la construction de la démocratie, notamment : la structuration de l'opinion, l'intégration et la mobilisation des citoyens, la médiation entre l'Etat et la société civile, la fonction d'agent et d'expression des conflits. Comme parties prenantes du processus électoral, ils participent à l'élaboration de la loi électorale et du calendrier électoral ainsi qu'à l'inscription des électeurs. Ils sélectionnent et accompagnent leurs candidats, animent la campagne électorale, surveillent des scrutins en désignant leurs représentants comme observateurs partisans et témoins du processus électoral pendant les étapes suivantes : l'inscription des candidats, l'achat et le déploiement du matériel électoral, le vote et le dépouillement, la compilation, la transmission et l'annonce des résultats, ainsi que la gestion du contentieux électoral.

Le terme « processus électoral » désigne ordinairement l'ensemble des opérations nécessaires au bon déroulement des élections, qu'il s'agisse de la confection des listes électorales, de l'organisation de la campagne électorale, des différentes formalités préparatoires au scrutin, de la tenue des bureaux de vote, des procédés de votation, des modalités de centralisation et de décompte des résultats, de la formation des « officiers électoraux », de l'encadrement des sondages d'opinion ou encore de l'éducation électorale et l'observation des élections, etc.

Le processus électoral ne se résume pas au mode de scrutin. Il connaît, depuis quelques années, d'importantes mutations, qui le rendent complexe : l'irruption de l'internet et des nouvelles technologies, la montée en puissance de l'ingénierie électorale (notamment dans les nouvelles démocraties), la prise de conscience de l'influence et des limites des sondages d'opinion, le recours de plus en plus fréquent à des observateurs internationaux.

Un regroupement des participants en groupes de carrefour a été suivi après la présentation de tous les trois facilitateurs,

LES TRAVAUX EN CARREFOUR



Les participants en groupes de carrefour entrain de répondre aux questions posées par les facilitateurs sur les mécanismes à mettre en place afin de bien assumer chacun son rôle dans le processus électoral en RDC

LA RESTITUTION DES TRAVAUX EN CARREFOUR



Les participants entrains de donner les résultats de leurs travaux en carrefour et formuler leurs recommandations pour un bon déroulement des élections en RDC

CAPITALISATION DES TRAVAUX EN CARREFOUR DU PREMIER JOUR ET RESITUTION

Questions	Réponses
Groupe1 : 1. Comment les droits humains font ils la promotion de la démocratie? 2. Comment doit se comporter les policiers, militaires dans la période préélectorale?	1. - La démocratie est le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple, le respect des droits humains est la voie par laquelle on doit atteindre et promouvoir cette démocratie. - La loi doit être applicable de manière égale et équitable (sans discrimination) - Quand on tien compte des aspirations du peuple, les droits sont respectés et la démocratie est vivante. - Comme élire est un droit à tout citoyen, et l'élection étant un pilier fort de la démocratie, on peut dire que la démocratie va de paire avec les droits humains. On ne peut pas parler de la démocratie sans droits humains. 2. - ils doivent veiller à la sécurité des candidats et des électeurs - Sensibiliser la population pour faires les élections libres, démocratiques et transparentes - Ils doivent être vigilants vis – à- sis des attitudes des candidats, des électeurs et des médias pour éviter les dérapages. - Veiller à ce que l'ordre public soit respecté par la population et par les candidats. - Ils doivent être disciplinés et près a affronter leurs prochaines nobles missions de sécuriser les élections, maintenir l'ordre publique, - etc.

Groupe2 :

1. Quand est ce qu'on peut parler des élections justes, libres et transparentes?
2. A quelle distance du centre de vote que les agents commis à la sécurité doivent se placer? Et pour quoi cela est-t- exigé?

1. Lorsque chaque électeur est libre de choisir un candidat de son choix
 - Il faut que les élections soient acceptées par la cours suprême de justice
 - Transparence l'ors qu'il n'y a pas de dérapages (fraude, corruption, violence, etc....)
2. À 5metres du fil d'entente. Pour la gestion des électeurs (femmes enceintes, vieux, handicapés etc....)

Pourquoi? C'est pour éviter d'engouffrer le bureau de vote et permettre les électeurs d'enter l'un après l'autre et rendre librement l'entrée et la sortie du bureau de vote. Celui qui ne sait pas lire ni écrire ou tout électeur qui a la difficulté de voter doit se choisir 3 personnes de différentes tendances ou des témoins pour l'orienter comment voter dans la transparence.

Groupe 3 :

1. Parlez nous du cycle électoral en général
2. Qu'entendez-vous par les abus du pouvoir pendant le scrutin électoral?

❖ AVANT L'ÉLECTION

Cette période comprend globalement les points suivants :

- sensibilisation de la population, identification des électeurs, profil du candidat, à élire, avoir une idée sur la conduite à tenir le jour de l'élection,
- Dépôt des candidatures, précampagne et campagne électorale
- Préparation des matériels logistique par la CENI
- Préparer les membres de la sensibilisation du processus électoral
- Signature du code de bonne conduite par les candidats

❖ PENDANT L'ÉLECTION

- Sécurisation des bureaux de vote par les forces de l'ordre
- Mettre en place les outils logistiques
- Vote par les électeurs

❖ APRÈS L'ÉLECTION

- Compilation des résultats de différents bureaux de vote
- Publication des résultats provisoires par la CENI et confirmation des résultats par la cour suprême de justice.

CAPITALISATION DES TRAVAUX EN CARREFOUR DU DEUXIEME JOUR

GROUPE 1.

1. Donnez quelques stratégies à prendre localement en matière de sécurité pour que les élections se déroulent dans un climat apaisé
2. Quelles sont les stratégies que vous comptez mettre en charge pour pallier aux violences entre les partis politiques avant, pendant et après l'élection
3. Quelle attitude à prendre quand un policier ou un militaire fait irruption dans un centre de vote?

1. Que les parties prenantes aient le temps nécessaire ou suffisant d'être sensibilisées sur le processus électoral
 - Que les agents commis à la sécurité soient pris en charge matériellement et financièrement et reçoivent des formations nécessaires y relatives
2. - Respect du code de bonne conduite, par les partis politiques (cela suppose une bonne sensibilisation des militants des partis politiques)
 - Demander aux partis politiques de disponibiliser des témoins nécessaires pour éviter des contestations des résultats électoraux non fondées.
 - Qu'il y ait accréditation de beaucoup d'observateurs tant nationaux qu'internationaux
 - Rappeler les agents de la CENI à la conscience.
3. - le prévenir pour la 1^{ère} fois
 - Le mettre en détention en cas de récidive et en faire rapport.

GROUPE 2

1. Donnez 3 qualités d'une bonne information
2. Est-il conseillé à un candidat de battre campagne dans un centre de vote? Expliquez
3. Proposez un code de bonne conduite pour les partis politiques

1. Les 3 qualités d'une bonne information sont :
 - Provenir d'une bouche autorisée
 - Être vérifiée
 - Être juste
2. - Non, puisque le temps prévu est imparti par la loi
 - Ca perturbe l'ordre public dans le centre de vote
 - Ca constitue une violation grave à la loi régissant la période de campagne et les élections
3. - Chaque parti politique doit respecter la loi
 - Les partis politiques doivent s'aimer et non cultiver un esprit de haine entre les populations qu'ils souhaitent avoir leurs sympathies

DÉFIS SOULEVES PAR LES PARTICIPANTS POUR UN BON DEROULEMENT DES ELECTIONS EN RDC

- La question des endroits non accessibles faute de l'impraticabilité des routes et la situation sécuritaire de certaines Zones non couvertes par les forces régulières de la RDC et/ou les élections devront se déroulées ou implantées des bureaux de vote.
- Nous avons assisté à plusieurs centres de vote où on n'a jamais eu les agents de l'ordre pour sécuriser le vote. Ex : NUMBI ZIRALO, et dans plusieurs autres villages lointains
- Un comportement responsable est requis dans le chef des agents commis à la sécurisation des élections, un comportement républicain,
- Une forte légitimité et la régularité de la participation par rapport aux lois, règlements et procédures reste un défis dans la plupart de nos agents de sécurité,
- Une insuffisance dans l'aptitude c'est-à-dire les compétences des agents de forces de sécurité à fournir un service de sécurisation requis;
- La question des moyens c'est-à-dire la mise à disposition des ressources financières, matérielles et humaines, on le sait tous : « Un homme, une mission et des moyens ». Fort justement, l'implication pertinente et efficace des Forces de Sécurité dans le processus électoral exige, bien entendu, que des moyens conséquents soient mis à disposition. Il s'agit aussi bien de moyens matériels (équipements etc.) que de ressources financières. La mise à disposition ou l'amélioration des équipements existants est nécessaire à l'accomplissement des missions des Forces de Sécurité. On peut mentionner les moyens roulants qui permettent aux Forces de Sécurité de déployer tous les effectifs concernés en temps voulu, mais aussi de pouvoir (éventuellement) convoier le personnel et le matériel électoral en cas de nécessité. De même, les besoins en équipements individuels et collectifs doivent être aussi assurés car les FS doivent pouvoir restaurer l'ordre public si nécessaire.
- Faute d'avoir le texte législatif dans le délai imparti, la CENI n'avait pas pu recevoir les candidatures pour les scrutins locaux dont le dépôt était initialement prévu entre le 26 Mai et le 28 Juillet 2015,
- Un problème budgétaire vis-à-vis de ce découpage territorial qui est intervenu de 11 province à 26 provinces, il faut un budget supplémentaire, or l'initial n'est pas encore réalisé
- Le financement étant limité, ne nous permet pas d'organiser un programme de formation de témoins et observateurs électoraux dans les zones ruraux à forte concentration.
- La publication de la loi sur la répartition des sièges pour les élections communales et locales avec un grand retard car devrait intervenir entre le 6 et 20 Avril 2015, mais ce n'est qu'au Mois d'Aout qu'elle intervient, des conséquences sérieuses sur le respect du calendrier par rapport au délai devrait se faire observées;

RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LES PARTICIPANTS

N°	RECOMMANDATIONS
01	A LA CENI
	<ul style="list-style-type: none">- Envisager une motivation consistante des agents mandatés à cette fin- Déploiement des kits électoraux complets au centre de vote au temps prévu.- Éviter la fraude et corruption à tout le niveau- Respecter la loi électorale et les délais impartis à chaque opération- Bien former les agents électoraux et les appeler à leur conscience professionnelle- Faire une large sensibilisation de la population sur le bien fondé du processus électoral- Que la CENI songe à négocier une collaboration médiatique avec la RTNC dans le souci de diffuser des messages d'éducation à la population qui se retrouve ne pas être suffisamment informée sur les aspects électoraux et sur les limites des compétences de la CENI.
02	AU GOUVERNEMENT CONGOLAIS
	<ul style="list-style-type: none">- Mettre à la disponibilité des forces de sécurité tous les moyens nécessaires pour la bonne passation des élections sur tout le plan (logistique, et social)- Effectif consistant des agents de sécurité dans tous les centres de vote prévus par la CENI- Suivi de toute activité sur terrain menée par différents acteurs, y compris les forces de sécurité voir même les groupes armés- Doter aux forces de sécurité publique des moyens et ressources nécessaires pour bien faire leur travail.- Établir l'autorité de l'État sur toute l'étendue nationale.- Donner à la CENI des moyens financiers et matériels nécessaire pour la bonne tenue des élections- Libérer le fonds alloué au financement des partis politiques- Appuyer financièrement les acteurs de la société civile pour une bonne préparation de la population aux élections en RDC.- Intégrer les conditions légales pour obtenir de l'Etat la subvention de financement des partis politiques pour leur fonctionnement et même pour les campagnes électorales tout en évitant de faire mention de la négation de l'utilisation des moyens de l'Etat pendant les campagnes, tout en précisant que les gestionnaires de l'Etat ne devraient se servir des moyens de l'Etat que dans les limites des subventions qu'ils obtiendraient de l'Etat.

03

A L'ONG CADERCO ET SES PARTENAIRES

- **Épanouir les activités de formation (ateliers) dans toutes les couches de la population et dans toutes les provinces.**
- **Faire le plaidoyer au niveau du gouvernement, communauté internationale et à la CENI pour toutes les recommandations formulées**
- **Faire le plaidoyer au près du gouvernement pour que les recommandations précitées soient prises en considération par les parties concernées.**
- **Collaborer avec les téléphonies mobiles pour une large sensibilisation électorale**
- **Continuer avec les séances de sensibilisation de différentes couches de la population sur le processus électoral**
- **Appuyer les acteurs de la société civile en renforcement des capacités en matière électorale par différentes formations**
- **Organiser les séances de formation en faveur des acteurs des partis politiques,**
- **Collaborer avec les radios communautaires pour une meilleure sensibilisation de la population**
- **Mettre en place un mécanisme de suivi et évaluation pour s'assurer du niveau de sensibilisation de la population.**
- **Qu'il soit organisé une séance de formation en monitoring des incohérences et/ ou fraudes électorales en faveur des observateurs et autres leaders locaux**
- **Accompagner la CENI dans la formation de témoins et observateurs électoraux,**

CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre rédaction, les résultats de l'atelier révèlent que des efforts restent à faire, il est vrai à des degrés divers selon les volontés politiques et des moyens disponibles, pour créer les conditions adéquates requises pour une participation pertinente des Forces de Sécurité à la sécurisation des élections en RDC, des observations font état systématiquement qu'il existe dans tous les cas, il est vrai à des degrés divers, un déficit de Confiance entre les Forces de Sécurité et les autres acteurs du processus électoral. Mais aussi, il apparaît clairement que les partis politiques sont nécessaires au fonctionnement de la démocratie et l'une des parties prenantes du processus électoral. Ils servent à intégrer les groupes et les individus dans le processus démocratique. Plus précisément, les partis politiques sont des instruments importants, sinon essentiels, de la vie démocratique, y compris la représentation des circonscriptions et des intérêts politiques, la formulation et le canalisation des revendications et des préférences, le recrutement des candidats à des fonctions électives et publiques, ainsi que leur socialisation, l'organisation de la compétition électorale pour la conquête ou la conservation du pouvoir, l'encadrement des élus, la formation des gouvernements efficaces, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Un long chemin reste à parcourir pour que nos partis puissent assumer efficacement leur rôle dans le processus électoral, un élément important sur lequel est revenu le facilitateur c'est le fait que l'information étant très sensible, elle doit être juste et ses vecteurs doivent observer une neutralité éloquente dans l'exercice de leurs missions d'informer les citoyens. Les conclusions de l'atelier ont formulé un grand nombre de recommandations et défis que nous vous demandons de lire avec intérêt et d'y apporter des solutions dans les domaines qui reviennent dans vos attributions respectives pour un bon processus électoral en RDC, notre cher pays.

POUR CADERCO NORD KIVU

Phidias Mufanzara

Directeur exécutif.

Quelques images photos



Le représentant de l'administrateur de territoire de KALEHE, Sud-Kivu, en train de prononcer son mot de clôture de la séance de formation et d'adresser ses remerciements à l'ONG CADERCO pour cet atelier si important pour leur milieu.



Le Directeur Exécutif de l'ONG CADERCO en train de prononcer son mot de clôture et de remerciements pour tous les acteurs qui se sont engagés de prendre une part active dans la sécurisation des élections en RDC et promet que CADERCO est ouvert pour tout accompagnement qui rentre dans ses capacités.